DÉPARTEMENT	
NORD	
CANTON	
TOURCOING NORD EST	
COMMUNE	
 NEUVILLE EN FERRAIN	_

	I IIDI			NCAISE
κ μ ν	111-51	10 11 11	- FRA	MI.AISE
		IQUL	- I I W V	INCINCE

2025/279

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT RÉGI EMENTATION DE LA CIRCUI ATION ET DE STA

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SENTIER DU PETIT CHATEAU

Le Maire de Neuville en Ferrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants, Vu le Code de la Route.

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'accord technique préalable n°25-AV-5694,

Considérant la demande de la société RAMERY RESEAUX LILLE METROPOLE pour le compte de GRDF, en date du 8 octobre 2025.

Considérant les travaux de renouvellement du réseau gaz et des branchements effectués par la société RAMERY Réseaux Lille Métropole, pour le compte de GRDF, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sentier du petit château,

Considérant que ces mesures sont de nature a renforcer la sécurité publique,

ARRÊTÉ

Article 1 - Le stationnement de tout véhicule sera interdit et la circulation sera restreinte et régulée par feux tricolores si nécessaire au droit sentier du petit château, du lundi 27 octobre au mardi 9 décembre 2025. La vitesse des véhicules sera limitée à 30Km/h. En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la police Nationale ou de la police Municipale, au frais de son propriétaire.

Article 2 - La base de vie sera installée au bout de l'impasse du sentier du petit château.

Article 3 - L'entreprise informe la Commune dès l'arrêt des travaux en cas de suspension de plus de 3 jours. Si les travaux sont à l'arrêt pendant une durée de 5 jours ou plus, l'entreprise rebouche les trous en chaussée et/ou trottoirs afin d'assurer la sécurité publique.

Article 4 - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

Article 5 - Madame la Commissaire Divisionnaire Cheffe du district de Tourcoing, est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté. Monsieur le Directeur Général des Services, le Brigadier-Chef principal responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Nord, affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs.

2 2 OCT, 2025

Fait à Neuville en Ferrain, Le 21 OCT, 2025

Le Maire, Pour le maire et par délégation, Le directeur général, Matthieu FIOEN

2 2 00 ...

Mis en ligne

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

⁻⁻ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.